

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

EURO DISNEY S.C.A.

Société en commandite par actions au capital de 38.976.490 euros.
Siège social : Immeubles Administratifs – Route Nationale 34 – CHESSY (Seine et Marne).
334 173 887 R.C.S. MEAUX.

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale mixte (l'« Assemblée ») se tiendra le vendredi 17 février 2012 à 9 h 30 au Centre de congrès de l'hôtel Disney's Newport Bay Club® - Disneyland® Paris à Chessy (Seine-et-Marne), France, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Gérant ; présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Rapports du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice et sur les conventions réglementées visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Quitus au Gérant et aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice de leurs fonctions au cours dudit exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Approbation de la poursuite des conventions réglementées conclues lors d'exercices antérieurs et ayant continué à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Renouvellement de mandats de membres du Conseil de surveillance ;
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
- Remplacement d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation donnée au Gérant d'opérer en bourse sur les actions de la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions et toutes autres valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, et d'augmenter le nombre d'actions ou valeurs mobilières émises dans ce cadre ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par le Code du travail ;
- Autorisation donnée au Gérant et au représentant légal de la société Euro Disney Commandité S.A.S., de se prononcer en faveur du projet de réduction de capital de la société Euro Disney Associés S.C.A. et de la modification corrélatrice de l'article 2.1 des statuts d'Euro Disney Associés S.C.A. ;
- Mise à jour des statuts avec la réglementation applicable et consécutivement à la fin de l'opération de regroupement d'actions ;
- Modifications statutaires afin de permettre l'utilisation de la visioconférence, des moyens de télécommunication et du vote à distance lors des assemblées générales ; modifications corrélatives des articles 8.1 (c), 8.2 (c) et (e), 8.3 (b) et (d) des statuts.

Les projets de résolutions qui seront soumis à l'Assemblée figurant dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 19 décembre 2011 demeurent inchangés.

Conformément aux articles L. 225-108, R. 225-84 et R. 225-73 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Gérant répondra au cours de l'assemblée. Les actionnaires qui souhaiteraient utiliser cette possibilité devront faire parvenir leurs questions écrites au Gérant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société ou par voie de télécommunication électronique (télécopie : + 33 (0) 1 60 43 58 04 ou e-mail : dlp.agm2012@disney.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée, c'est-à-dire le lundi 13 février 2012 au plus tard. Les questions écrites devront être accompagnées d'une attestation constatant la propriété de leurs titres délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte.

Le document de référence de la Société (incluant notamment le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des commissaires aux comptes), l'ordre du jour, le texte des résolutions, les autres documents destinés à être présentés en Assemblée ainsi que les informations et documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles au siège social de la Société (Service Relations Investisseurs) et sur le site internet de la Société (<http://corporate.disneylandparis.fr>).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée sont disponibles sur simple demande adressée à la Société (Service Relations Investisseurs).

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter, d'adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer, se faire représenter ou voter par correspondance à cette assemblée :

– les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte au plus tard à zéro heure, heure de Paris, trois jours ouvrés avant la date fixée pour cette assemblée, soit en pratique le lundi 13 février 2012 à minuit, heure de Paris au plus tard ;

– les propriétaires d'actions au porteur devront, en respectant le même délai, justifier de leur identité et de leur qualité d'actionnaire en faisant parvenir à l'établissement financier centralisateur de cette assemblée – Société Générale, Services Assemblées, BP 81 236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03, une attestation constatant la propriété de leurs titres délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (« attestation de participation »).

Société Générale tiendra à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient utiliser la possibilité de voter par correspondance ou par procuration, des formulaires uniques de vote, ainsi que pour ceux qui souhaiteraient participer directement à l'assemblée des cartes d'admission.

Les actionnaires qui souhaiteraient utiliser la possibilité de voter par correspondance sont invités, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, à demander un formulaire auprès de la Société (Service Relations Investisseurs) ou de Société Générale, Services Assemblées, BP 81 236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, que :

– toute demande de formulaire de vote par correspondance devra, pour être honorée, avoir été reçue au siège de la Société ou par Société Générale, Services Assemblées, BP 81 236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03, six jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée, c'est-à-dire le samedi 11 février 2012 au plus tard ;

– le formulaire, dûment rempli, devra avoir été reçu au siège social de la Société ou par Société Générale, Services Assemblées, BP 81 236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03, trois jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée, c'est-à-dire le mardi 14 février 2012 au plus tard ;

– les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte ;

– l'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Tout actionnaire peut se faire représenter à cette assemblée par toute personne physique ou morale de son choix. Pour ce faire, il devra établir par écrit et signer une procuration indiquant ses nom, prénom usuel et domicile ainsi que ceux de son mandataire. L'actionnaire pourra faire parvenir sa procuration ou la révocation de son mandataire par courrier à Société Générale, Services Assemblées, BP 81 236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03, ou par voie de télécommunication électronique selon les modalités ci-après :

– pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire devra envoyer un courriel revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : dlp.agm2012@disney.com en précisant ses nom, prénom, adresse et son identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche du relevé de compte) ou son identifiant auprès de son intermédiaire financier s'il est actionnaire au nominatif administré ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

– pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire devra envoyer un courriel revêtu d'une signature électronique, obtenue par ses soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : dlp.agm2012@disney.com en précisant ses nom, prénom, adresse et références bancaires ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. L'actionnaire, devra ensuite impérativement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à Société Générale, Services Assemblées, BP 81 236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03.

Le Gérant

1200145